



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.390

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET PROTOCOLES
POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

**CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE TÉLÉTEX
NÉCESSAIRES À L'INTERFONCTIONNEMENT
AVEC LE SERVICE TÉLEX**

Recommandation UIT-T T.390

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation T.390 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.5 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation T.390

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE TÉLÉTEX NÉCESSAIRES À L'INTERFONCTIONNEMENT AVEC LE SERVICE TÉLEX

(Malaga-Torremolinos, 1984)

1 Considérations générales

1.1 *Objet des dispositions*

1.1.1 La Recommandation F.200 fixe les prescriptions à observer dans le service télételex automatique international et notamment les caractéristiques de base du service ainsi que les principes d'interfonctionnement entre les services télételex et télex par l'intermédiaire d'une unité de conversion (UC).

1.1.2 La Recommandation T.60 définit les caractéristiques des terminaux utilisés dans le service télételex international, et notamment celles qui s'appliquent à l'interfonctionnement avec des terminaux télex et la table de conversion pour le répertoire télex en cas d'interfonctionnement.

1.1.3 La Recommandation T.61 définit le répertoire de caractères et les jeux de caractères codés pour le service télételex.

1.1.4 La Recommandation T.62 définit les procédures de commande de bout en bout à utiliser dans le service télételex ainsi qu'entre un terminal télételex et une unité de conversion (UC) télételex-télex.

1.1.5 La Recommandation T.70 définit un service de transport de base indépendant du réseau (STIR), applicable à des terminaux télételex, ainsi qu'entre un terminal télételex et une UC.

1.1.6 La présente Recommandation définit les caractéristiques applicables, en plus de celles de la Recommandation T.62, à l'utilisation entre un terminal télételex et une UC en vue d'assurer l'interfonctionnement entre les services télételex et télex, avec application des principes d'enregistrement et retransmission, dans les cas ci-après:

- a) lorsque l'UC et le terminal télételex se trouvent dans le même pays, avec transfert bidirectionnel de messages;
- b) lorsque l'UC et le terminal télételex se trouvent dans des pays différents, avec transfert de messages dans le sens de l'UC vers le terminal télételex. Cela doit faire l'objet d'accords bilatéraux.

Remarque 1 – Etant donné certains problèmes pratiques d'exploitation (taxation, etc.), le transfert de messages dans le sens d'un terminal télételex vers une UC située dans un autre pays n'est pas traité dans la présente Recommandation.

Remarque 2 – Les caractéristiques d'interconnexion des UC pour l'interfonctionnement international entre les services télételex et télex doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

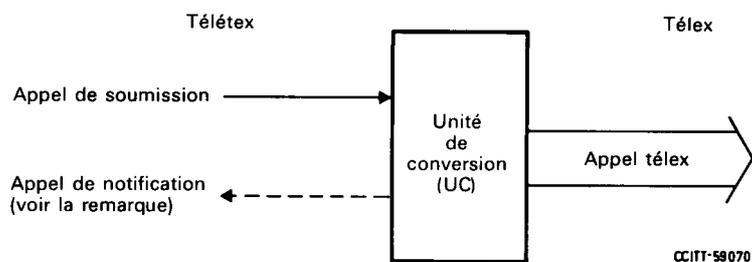
Remarque 3 – Le fonctionnement avec conversion en temps réel n'est pas traité dans la présente Recommandation.

1.1.7 Les dispositions de la présente Recommandation sont indépendantes des moyens et des procédures de communication entre l'UC et le réseau télex, lesquelles sont traitées dans la Recommandation F.200.

1.2 *Modèle d'interfonctionnement de base télételex-télex*

1.2.1 Comme le montre la figure 1/T.390, dans le cas du transfert d'un message individuel, les communications entre une UC et un terminal télételex pour le transfert d'un message du service télételex au service télex peuvent comporter deux appels:

- a) un appel de soumission, à partir du terminal télételex, pour transférer à l'UC un message préparé en mode télex conformément aux Recommandations F.200 et T.60, ainsi que des informations de commande connexes;
- b) un appel de notification, à partir de l'UC, qui peut contenir l'information de remise ou de non-remise. Cet appel est obligatoire en cas d'échec de l'appel télex, mais facultatif si l'appel télex aboutit.



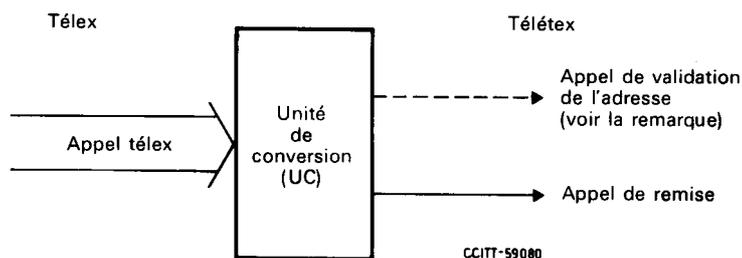
Remarque — L'appel de notification est obligatoire si l'appel télex n'aboutit pas et facultatif s'il aboutit (voir le § 4.3.1).

FIGURE 1/T.390

Modèle d'interfonctionnement avec transfert de messages du télétexte au télex

1.2.2 Comme le montre la figure 2/T.390, les communications entre l'UC et le terminal télétexte pour le transfert d'un message du service télex au service télétexte peuvent comporter deux appels:

- a) un appel de validation d'adresse, à partir de l'UC, pour valider le numéro télétexte appelé. La nécessité de cet appel doit être appréciée au niveau national;
- b) un appel de remise, à partir de l'UC, pour transférer au terminal télétexte un message reçu du terminal télex.



Remarque — La nécessité de cet appel doit être appréciée au niveau national (voir la figure 2/F.201).

FIGURE 2/T.390

Modèle d'interfonctionnement avec transfert de messages du télex au télétexte

1.2.3 Pour transférer des informations de commande supplémentaires entre le terminal télétexte et l'UC, on utilise des *documents de commande*. Un tel document peut être associé à un ou plusieurs documents normaux. Cet ensemble sera appelé un *message*. Tous ces documents normaux doivent être en mode télex et doivent être remis par l'UC sous la forme d'un seul *message télex*. Il n'est pas nécessaire que le document de commande soit établi en mode télex. Un document de commande d'accusé de réception se rapportera à un message et non à des documents.

2 Eléments de procédure d'une session

2.1 Les éléments de procédure d'une session doivent être conformes aux spécifications de la Recommandation T.62. Toutefois, il convient d'apporter les précisions ci-après:

2.1.1 Les valeurs des paramètres obligatoires utilisés au cours de l'établissement de la session sont celles qui sont indiquées au tableau 1/T.390.

2.1.2 La valeur du paramètre “identificateur du terminal demandeur”, dans la commande de début de session (CSS) de l'appel de remise, n'est pas la même si l'UC et le terminal téléteX se trouvent dans le même pays ou dans des pays différents.

2.1.2.1 Lorsque l'UC et le terminal téléteX se trouvent dans le même pays, il peut s'agir soit de l'identificateur du terminal de l'UC soit de l'identificateur de terminal tiré de l'indicatif (A/B) téléteX du demandeur qui peut prendre l'une des formes suivantes, les champs facultatifs étant indiqués entre parenthèses:

8 – = <A/B>

8<TDC> – = <A/B>

8<TDC> – <A/B numéro>(- <A/B identité du poste>)=(<A/B nom de l'abonné>)

Remarque 1 – <A/B> est la valeur de l'indicatif reçu du terminal téléteX après suppression des caractères CR LF, s'ils existent.

Remarque 2 – <TDC> est la valeur du “code téléteX de destination” conforme à la Recommandation F.69 du réseau d'origine.

Remarque 3 – <A/B numéro> est la partie du numéro de l'abonné de l'<A/B> reçu, tel que décrit dans la remarque 1, conformément à la Recommandation F.60.

Remarque 4 – <A/B identité du poste> est la partie, facultative, qui comprend l'identité du poste dans l'<A/B> reçu, tel que décrit dans la remarque 1, conformément à la Recommandation F.60.

Remarque 5 – <A/B nom de l'abonné> est la partie, facultative, qui comprend le nom de l'abonné dans l'<A/B> reçu, tel que décrit dans la remarque 1, conformément à la Recommandation T.60. Elle peut comprendre aussi le code d'identification du réseau téléteX.

TABLEAU 1/T.390

Valeurs des paramètres obligatoires pendant l'établissement de la session

Paramètre de la Recommandation T.62	Type d'appel			
	Soumission	Notification	Validation de l'adresse	Remise
Identificateur du terminal demandeur (dans le CSS)	Identification du terminal téléteX (TTX TID)	Identification de l'UC (CF TID)	Identification de l'UC (CF TID)	Voir le § 2.1.2
Identificateur du terminal demandé (dans la RSSP)	Identification de l'UC (CF TID)	Identification du terminal téléteX (TTX TID)	Identification du terminal téléteX (TTX TID)	Identificateur du terminal téléteX (TTX TID)
Date et heure	Date et heure de l'émission de l'appel de soumission par le TTX	Date et heure de l'émission de l'appel de notification par l'UC	Date et heure de l'émission de l'appel de validation de l'adresse par l'UC	Date et heure de l'émission de l'appel de remise par l'UC
Identificateur de service	TéléteX	TéléteX	TéléteX	TéléteX

TID Identification du terminal

TTX Terminal téléteX

CF Conversion facility [unité de conversion (UC)]

2.1.2.2 Lorsque l'UC et le terminal téléteX se trouvent dans des pays différents, il s'agira de l'identificateur du terminal de l'UC, conforme au format spécifié dans la Recommandation F.201. L'indicatif téléteX du demandeur sera contenu dans le texte du document normal tel qu'il a été obtenu par l'UC (format et lieu).

3 Eléments de procédure du document

3.1 Observations générales

3.1.1 Les éléments de procédure du document doivent être conformes aux spécifications de la Recommandation T.62. De plus, il faut que le terminal télételex et l'UC puissent traiter les documents de commande définis dans la présente Recommandation et indiqués dans le tableau 2/T.390.

4 Documents de commande

4.1 Pour le transfert d'informations de commande supplémentaires entre le terminal télételex et l'UC, on utilise des documents de commande. Les informations de commande supplémentaires sont données dans la partie information de l'utilisateur du document de commande et sont appelées "texte de commande". Le tableau 2/T.390 donne une récapitulation des documents de commande.

TABLEAU 2/T.390

Documents de commande pour l'interfonctionnement télételex/télex

Type d'appel (voir les figures 1/T.390 et 2/T.390)	Document de commande	Nature du document de commande	
		UC	Terminal télételex
<i>Transfert de messages télételex vers télex</i>			
Soumission	Soumission télex	Obligatoire	Obligatoire
Notification	Notification de remise au télex (voir la remarque 2)	Obligatoire	Peut être choisi
	Notification de non-remise au télex (voir la remarque 2)	Obligatoire	Obligatoire
<i>Transfert de messages télex vers télételex</i>			
Validation de l'adresse	Validation télex (voir la remarque 1)	Facultatif	Facultatif
Remise	Remise du message télex	Facultatif	Facultatif

Obligatoire: doit être toujours appliqué.

Facultatif: doit être appliqué en fonction des spécifications nationales.

Peut être choisi: peut être appliqué selon le cas.

Remarque 1 – Un appel de validation d'adresse ne doit pas nécessairement contenir un document de commande de validation télex.

Remarque 2 – Actuellement, ceci ne se rapporte qu'à une adresse télex unique.

4.2 Document de commande de soumission télex

4.2.1 Le document de commande de soumission au télex doit être utilisé par le terminal télételex pour indiquer à l'UC que le ou les documents normaux pertinents, transmis ultérieurement, doivent être transférés à un terminal télex.

4.2.2 Les éléments du texte de commande sont les suivants:

- a) identificateur du document de commande: obligatoire;
- b) information de commande de soumission: facultative.

Cet élément comprend les paramètres suivants:

- i) adresse télex: facultative.

Il s'agit de l'adresse du destinataire. Elle n'est pas nécessaire si elle est donnée dans les procédures des couches inférieures;

- ii) indicatif: facultatif.

Il s'agit de l'indicatif télex attendu. Il doit être donné si un contrôle automatique par l'UC est nécessaire;

iii) demande d'accusé de réception: facultative.

Il s'agit de la demande de notification de remise du télex. Ce paramètre n'est présent que si l'utilisateur demande un avis d'aboutissement de la communication télex. Il n'est pas nécessaire lorsque l'UC donne toujours une notification de remise.

4.2.3 Ce document de commande peut être utilisé en cas d'adresses multiples, si l'on fournit plusieurs jeux de l'élément d'information de commande de soumission indiqué au § 4.2.2 ci-dessus. La présence de cette facilité dans une UC doit être appréciée au niveau national.

Remarque – L'inclusion d'adresses télétex dans la liste des adresses nécessite un complément d'étude.

4.2.4 Des documents de commande multiples de soumission télex (associés chacun à des documents normaux) peuvent être utilisés au cours de la même session. La présence de cette facilité dans une UC doit être appréciée au niveau national.

4.3 Document de commande de notification de remise au télex

4.3.1 Si l'utilisateur du service télétex a besoin d'une notification après exécution du transfert du message au terminal télex [voir le § 4.2.2 b)], le document de commande de notification de remise au télex doit être envoyé par l'UC à l'expéditeur du message télex. Au niveau national, il se peut que certaines UC fournissent toujours cette notification de remise.

4.3.2 Les éléments du texte de commande sont les suivants:

- a) identificateur du document de commande: obligatoire;
- b) information de corrélation de la communication: obligatoire.

On obtient ainsi une référence unique au document de commande correspondant de soumission au télex. Les paramètres des éléments fournis par l'UC doivent être arrêtés au plan national. Ces paramètres sont les suivants:

- CF TID

Identification de l'UC à laquelle a été envoyé le document de commande correspondant de soumission télex;

- TTX TID

Identification du terminal télétex qui a envoyé le document de commande de soumission télex;

- date et heure

Il s'agit de la date et de l'heure de l'appel de soumission.

- numéro CD

Numéro de référence du document de commande de soumission télex;

- numéro de référence de session supplémentaire

Numéro de référence de session supplémentaire s'il est utilisé dans la CSS et la RSSP dans l'appel de soumission;

- c) information de commande soumise: obligatoire.

Il s'agit des paramètres pertinents du document de commande de soumission télex concernant une seule adresse. Ces paramètres sont les suivants:

- adresse télex;

Remarque – Ce paramètre peut, s'il n'existe pas dans le document de commande de soumission télex, être tiré des procédures de couche inférieure;

- indicatif;

- demande d'accusé de réception;

- d) information de remise: obligatoire.

Il s'agit d'informations concernant l'établissement de la communication entre l'UC et le terminal télex appelé. Les paramètres d'éléments fournis par l'UC doivent être arrêtés à l'échelon national. Ce sont les suivants:

- adresse télex

Adresse tirée du document de commande de soumission télex et utilisée par l'UC pour établir la communication.

Remarque – Ce paramètre peut, s'il n'existe pas dans le document de commande de soumission télex, être tiré des procédures de couche inférieure;

- indicatif reçu

Indicatif télex complet tel qu'il a été reçu par l'UC;

- e) heure de remise: facultative.

Heure à laquelle l'UC a remis le message télex au terminal télex;

- f) durée de transmission télex: facultative;

- g) remarque: facultative.

Elle est utilisée pour donner des renseignements supplémentaires;

- h) message enregistré reçu: facultatif.

Il est utilisé pour transmettre au terminal télételet tout message enregistré en provenance de la destination télex.

4.4 Document de commande de notification de non-remise au télex

4.4.1 Le document de commande de notification de non-remise au télex est utilisé dans les cas suivants:

- a) si un message télex ne peut être remis;
- b) si un message télex n'a été que partiellement remis;
- c) si un message est incomplètement reçu dans l'UC et si ce message partiel est bien remis (voir le § 6.1.2).

4.4.2 Les éléments du texte de commande sont les suivants:

- a) identificateur de document de commande: obligatoire;
- b) information de corrélation: obligatoire [voir le § 4.3.2 b)];
- c) information de commande soumise: obligatoire [voir le § 4.3.2 c)];
- d) information de remise: obligatoire.

Elle donne des renseignements concernant la tentative d'appel ou l'établissement de la communication. Pour plus de détails sur les paramètres, voir le § 4.3.2 d);

- e) heure de remise: facultative.

C'est l'heure à laquelle l'UC a remis le message télex partiel au terminal télex, s'il y a eu remise partielle;

- f) durée de la transmission télex: facultative.

Elle peut être indiquée s'il y a eu remise partielle;

- g) dernière page reçue: facultative.

Cet élément identifie le dernier numéro de page, et le numéro de référence du document correspondant, effectivement transmis au télex;

- h) cause d'échec: obligatoire.

Cette cause peut être l'une des suivantes, qui sont données à titre d'exemples:

- signal de service provenant du réseau télex;
- libération avant établissement de la communication;
- indicatif erroné;
- libération ou interruption au cours de la transmission du message;
- le document normal soumis n'était pas en mode télex;

- i) remarque: facultative [voir le § 4.3.2 g)];

- j) message enregistré reçu: facultatif [voir le § 4.3.2 h)].

4.5 *Document de commande de validation télex*

4.5.1 L'UC utilise le document de commande de validation télex pour indiquer au terminal télételex appelé l'envoi ultérieur, à partir de l'UC, d'un message qui proviendra du télex. L'utilisation de ce document de commande doit être décidée au niveau national (par exemple, pour une identification de message unique); elle n'est pas autorisée sur des communications internationales.

4.5.2 Les éléments du texte de commande sont les suivants:

- a) identificateur de document de commande: obligatoire;
- b) référence: obligatoire. Cette référence est attribuée par l'UC.

4.6 *Document de commande de remise de message télex*

4.6.1 L'UC utilise le document de commande de remise de message télex pour indiquer au terminal télételex que le document normal suivant associé a été reçu à partir d'un terminal télex. L'utilisation de ce document de commande doit être décidée au niveau national.

Remarque – L'utilisation de ce document de commande sur des communications internationales doit faire l'objet d'un complément d'étude.

4.6.2 Les éléments du texte de commande sont les suivants:

- a) identificateur du document de commande: obligatoire;
- b) référence: facultative.

Cette référence est attribuée par l'UC. Son indication est obligatoire en cas d'utilisation du document de commande de validation télex;

- c) heure de réception: obligatoire.

Cet élément contient l'heure de réception du message télex par l'UC;

- d) indicatif télex reçu: facultatif.

Il s'agit de l'indicatif télex complet tel que le reçoit l'UC;

- e) remarque: facultative [voir le § 4.3.2 g)].

5 **Règles générales applicables aux documents de commande**

5.1 *Utilisation des documents de commande*

Les terminaux télételex doivent être capables d'élaborer des messages consistant chacun en un document de commande lié à une séquence de documents normaux. Le message se termine au début du document de commande suivant ou à la fin normale de la session.

5.1.1 Le terminal télételex permet d'envoyer à un DC, au cours d'une seule session, les types de communication suivants:

- un ou plusieurs documents normaux, se rapportant au même document de commande (les documents "normaux" étant en mode "télex");
- une ou plusieurs adresses correspondant au même document de commande. La présence de cette facilité dans une UC doit être décidée au niveau national;
- plus d'un document de commande, avec les documents normaux correspondants, au cours de la même session. La présence de cette facilité dans une UC doit être décidée au niveau national.

5.1.2 Les règles ci-après sont applicables à l'interfonctionnement avec le service télex (voir la figure 3/T.390):

- un document de commande se rapporte aux documents normaux qui le suivent, jusqu'au document de commande suivant (s'il y en a un) au cours de la session, ou jusqu'à la fin normale de la session;
- la présence de plus d'une adresse dans un document de commande dénote l'adressage multiple de tous les documents normaux y relatifs;
- au cours d'une session, les numéros de référence de documents sont attribués comme prescrit par la Recommandation T.62, sans distinction entre les documents de commande et les documents normaux.

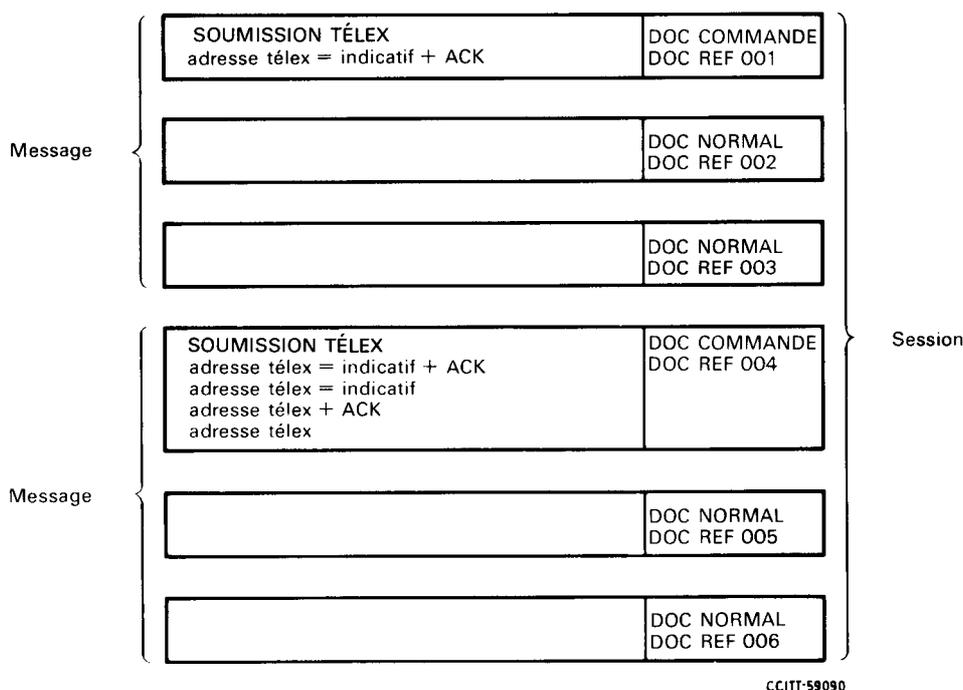


FIGURE 3/T.390

Exemples de types de communication (non exhaustifs)

6 Correction des erreurs dans l'interfonctionnement télételex/télex

6.1 Transfert de messages télételex vers télex

6.1.1 Au cours d'une session, l'UC établit automatiquement la liaison en appliquant les procédures énoncées dans la Recommandation T.62.

6.1.2 En cas d'interruption de la session ou de débordement de la mémoire de l'UC, les dispositions à appliquer sont les suivantes:

- a) tous les messages complets reçus et ayant fait l'objet d'un accusé de réception positif au cours de la session sont traités par l'UC comme dans le fonctionnement sans erreurs;
- b) s'agissant d'un message interrompu, l'UC peut prendre l'une des dispositions suivantes:
 - l'UC envoie au terminal télex tous les documents et toutes les pages du document interrompu ayant fait l'objet d'un accusé de réception positif, avec un texte d'explication approprié.

A la fin de la partie du texte qui est transférée au télex, un texte explicatif est ajouté, par exemple:

"Ceci est un message télex incomplet dont la suite viendra peut-être ultérieurement, avec l'information de référence suivante (où ID signifie: identification):

<ID remaniée du terminal télételex> <date et heure>".

A la fin de la communication télex, l'UC peut, à titre facultatif, transférer un document de commande de notification de non-remise au télex; ce document indique le dernier numéro de page, et le numéro de référence du document correspondant, effectivement transférés au réseau télex;

- l'UC n'envoie pas le message interrompu, mais renvoie au terminal télételex un document de commande de notification de non-remise au télex pour indiquer que le message doit être retransmis en entier à l'UC;
- c) en outre, en cas de message interrompu,
 - la réaction de l'UC est indépendante de la demande d'accusé de réception du document de commande de soumission télex;
 - si, en cas de message interrompu, une UC envoie constamment une notification de non-remise au télex, un terminal ou un opérateur télételex ne doit retransmettre aucune partie de ce message avant d'avoir reçu cette notification.

6.1.3 Lorsque l'UC n'est pas en mesure d'envoyer le message télex (par exemple, en raison d'une interruption de la ligne) au réseau télex, elle doit envoyer au terminal télételex un document de commande de notification de non-remise au télex.

6.1.4 Lorsque, au cours d'une nouvelle session, le terminal télételex envoie à nouveau un message interrompu, il commence par envoyer le document de commande relatif au message interrompu. Lorsque l'opérateur télételex désire indiquer au terminal télex qu'il s'agit de la suite d'un message interrompu, le terminal télételex commence toujours le document normal interrompu par l'indication CDC. Lorsqu'il envoie ce message au réseau télex, l'UC fait précéder la suite du message transmis d'un texte explicatif approprié, par exemple: "Ceci est la suite d'un message incomplet dont l'information de référence est la suivante:

<ID remaniée du terminal TTX> <date et heure>".

Remarque – Les deux paramètres de l'information de référence sont tirés de l'information de liaison de la commande CDC. Ils sont identiques aux paramètres décrits au § 6.1.2 b).

6.2 Transfert de messages télex vers télételex

6.2.1 Quand des erreurs se produisent au cours de la communication télételex, les procédures normales de correction des erreurs de la Recommandation T.62 sont applicables.

6.2.2 Si une erreur est décelée au cours de l'entrée télex, l'UC ajoute à la fin du message télex interrompu un texte explicatif approprié, par exemple: "Ceci est peut-être un message incomplet".

Ce texte explicatif peut aussi être utilisé si la communication télex a été libérée avant que l'UC ait reçu le signal de fin d'entrée (EOI).

7 Codage et format des documents de commande

7.1 Structure des documents de commande

7.1.1 La figure 4/T.390 représente la structure des documents de commande. Dans ces documents, la partie information de l'utilisateur de la commande d'information usager du document (CDUI) est appelée *texte de commande*.

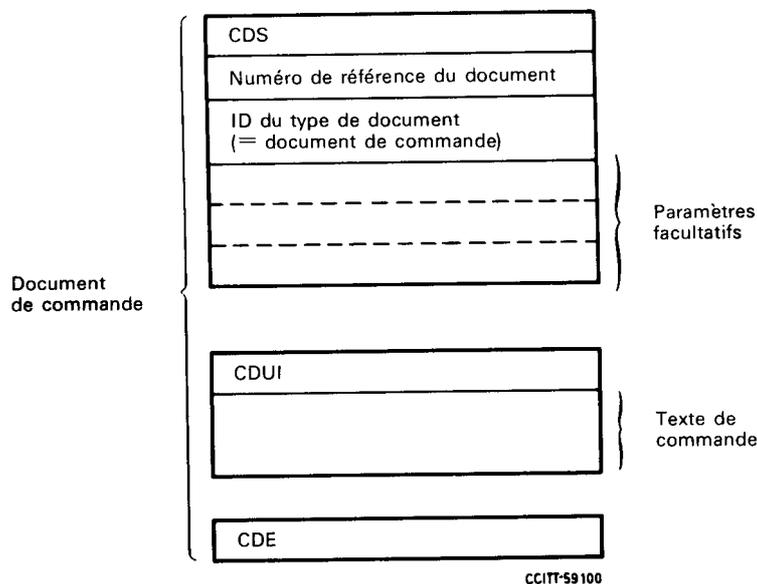


FIGURE 4/T.390
Structure des documents de commande

7.2 Principes de codage des documents de commande

7.2.1 Pour le service de base d'interfonctionnement télétext/télex, le texte de commande doit être codé au moyen de caractères graphiques explicites, accessibles en lecture humaine, du système de codage de la Recommandation T.61.

7.3 Format général des documents de commande

7.3.1 Le texte de commande est divisé en *éléments* comprenant chacun un certain nombre de *champs*.

7.3.2 Un élément est identifiable de façon univoque par un champ de *numéro d'élément* (indépendant du langage) et un champ de *nom d'élément* (lié au langage). Ces deux champs sont toujours fermés par le caractère "deux points" (:). Si des documents de commande sont envoyés par l'UC au terminal télétext, l'un au moins des deux champs susmentionnés doit être présent. Pour les communications internationales, le champ de numéro d'élément est obligatoire.

7.3.2.1 Le numéro de l'élément attribué à un identificateur d'un document de commande consiste en deux parties séparées par un point ".". Chaque partie est un numéro attribué séquentiellement. La première partie identifie l'application qui fait usage du document de commande. La deuxième partie identifie le document de commande.

7.3.2.2 A chaque nom d'élément distinct, autre que les identificateurs de document de commande, est attribué séquentiellement un numéro différent.

7.3.2.3 Aucune restriction n'est imposée en ce qui concerne le nombre des chiffres composant les numéros d'élément. Il n'est pas tenu compte des zéros placés en tête d'un numéro d'élément.

7.3.2.4 Lorsque des exigences nationales dictent l'utilisation de numéros d'éléments qui ne sont pas normalisés, les Administrations peuvent opter pour une valeur quelconque comprise entre 1000 et 1999 pour la première partie des identificateurs du document de commande non normalisés et pour les éléments non normalisés.

7.3.3 Les paramètres des éléments doivent être codés en champs de *valeur d'élément* distincts.

Dans la présente Recommandation, les paramètres seront mis entre crochets anguleux (<>).

7.3.4 Dans le texte, chaque élément figure sur une ou plusieurs lignes. Si l'on utilise plusieurs lignes, seuls le champ de numéro d'élément et le champ de nom d'élément doivent figurer sur la première ligne. Voir la figure 5/T.390.

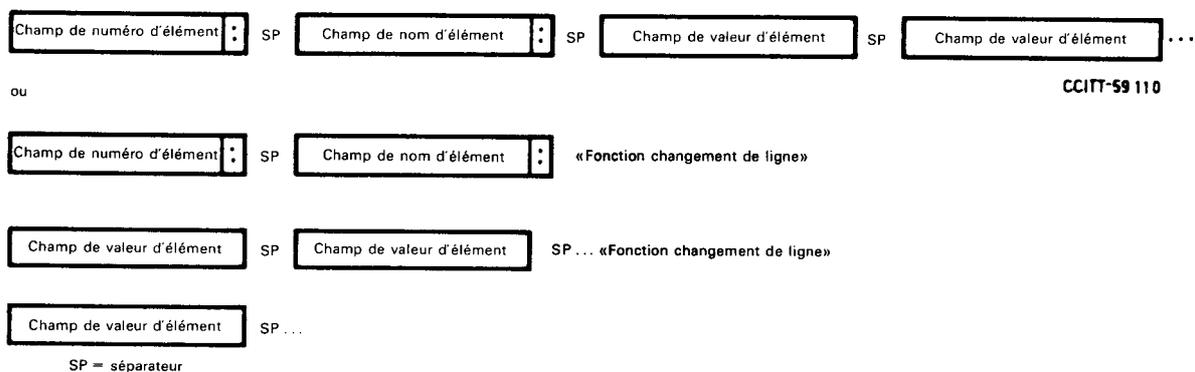


FIGURE 5/T.390

Formats des éléments

7.3.5 Le premier élément présent dans le texte de commande doit être l'"identificateur de document de commande". Cet élément est obligatoire et sert à identifier la fonction du document de commande, par exemple: soumission d'un message télex, accusé de réception d'un message précédent.

7.3.6 L'élément indiqué par le mot "Note" permettra d'agrandir le format pour répondre aux besoins nationaux.

7.3.7 Un nom d'élément doit être représenté par une *chaîne de texte*, qui est une séquence de caractères graphiques. Certains paramètres peuvent aussi être constitués par ce type de chaînes. Toutes les chaînes de texte sont dépendantes du langage.

7.3.8 Pour coder le texte de commande, il convient d'appliquer les règles suivantes:

- le texte de commande doit toujours commencer par la séquence de caractères FF CR ou CR FF précédée des fonctions de commande de présentation applicables (voir le § 3.3.1.4 de la Recommandation T.61);

- b) chaque élément venant à la suite de l'“identificateur de document de commande” peut être précédé par une ou plusieurs lignes vides;
- c) chaque champ d'un élément doit être délimité par le caractère “espace” si aucun autre séparateur spécial n'est défini pour l'élément.

Remarque – Une ligne peut commencer ou finir sur un caractère espace ou espace arrière.

7.3.9 Pour décoder le texte de commande, il convient d'appliquer les règles suivantes:

- a) le premier élément du texte doit être reconnu comme l'“identificateur de document de commande”. Il n'est pas tenu compte des fonctions changement de ligne (CR LF ou LF CR), un des LF et des espaces qui se trouvent en tête;
- b) les fonctions changement de ligne contiguës (CR LF ou LF CR) ou LF doivent être considérées comme *une seule* fonction de changement de ligne;
- c) les espaces contigus à l'intérieur du texte sont considérés comme un seul espace. Il n'est pas tenu compte des espaces qui se trouvent en tête d'une ligne.

Remarque – Il n'est pas tenu compte des caractères “espace arrière” en début de ligne.

7.4 *Format des documents de commande pour l'interfonctionnement télétex-télex*

Le § 7.4 présente les formats des différents documents de commande. Les textes de commande sont présentés à l'aide de quatre éléments de syntaxe différents:

- le champ de numéro d'élément est représenté par une séquence de caractères graphiques numériques;
- le champ de nom d'élément est représenté par une chaîne de texte donnant le nom de référence de langage du CCITT pour le champ. La valeur effective correspond à une représentation de ce nom de référence, dépendante du langage;
- les séparateurs [à savoir: (SP13), / (SP12), = (SA04)] sont présentés tels qu'ils figurent dans le texte de commande réel;
- les champs de valeur d'élément sont présentés entre crochets anguleux (< >). Les valeurs effectives des paramètres sont indiquées au § 7.5.

La disposition et le contenu des formats sont présentés, mais les fonctions de commande de présentation ne sont pas indiquées explicitement. Ces formats seront insérés comme il convient (voir le § 7.3.8).

7.4.1 *Format du document de commande de soumission télex*

7.4.1.1 La figure 6/T.390 présente le format du texte de commande dans le document de commande de soumission télex.

1.1: SOUMISSION TÉLEX:
 <ADRESSE TÉLEX> <=INDICATIF> <+DEMANDE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION>

FIGURE 6/T.390

Document de commande de soumission télex

7.4.1.2 L'élément d'information de commande de soumission n'a pas d'identification explicite.

7.4.2 *Format du document de commande de notification de remise au télex*

7.4.2.1 La figure 7/T.390 représente le format du texte de commande à l'intérieur du document de commande de notification de remise au télex.

- 1.2: NOTIFICATION DE REMISE AU TÉLEX:
- 1: INFORMATION DE CORRÉLATION:
<CF TID> <TTX TID> <DATE ET HEURE> <N° CD> <N° DE RÉF. DE SESSION SUPPL.>
- 2: INFORMATION DE COMMANDE PRÉSENTÉE:
<ADRESSE TÉLEX> <= INDICATIF> <+DEMANDE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION>
- 3: INFORMATION DE REMISE:
<ADRESSE TÉLEX> = <INDICATIF REÇU>
- 4: INSTANT DE LA REMISE: <DATE ET HEURE>
- 5: DURÉE DE LA TRANSMISSION TÉLEX: <DURÉE>
- 6: NOTE: <TEXTE>
- 7: MESSAGE ENREGISTRÉ REÇU:
<TEXTE>

Note – Si <N° CD> a une longueur de 5 chiffres et si l'élément <N° DE RÉF. DE SESSION SUPPL.> est utilisé, la ligne d'information de corrélation aura une longueur de 73 caractères. Un retour en arrière dans la marge de gauche est alors nécessaire pour éviter un dépassement hors de la zone imprimable disponible dans le terminal télétex de base.

FIGURE 7/T.390

Document de commande de notification de remise au télex

7.4.3 *Format du document de commande de notification de non-remise au télex*

7.4.3.1 La figure 8/T.390 représente le format du texte de commande à l'intérieur du document de commande de notification de non-remise au télex.

- 1.3: NOTIFICATION DE NON-REMISE AU TÉLEX:
- 1: INFORMATION DE CORRÉLATION:
<CF TID> / <TTX TID> / <DATE ET HEURE> / <N° CD> / <N° DE RÉF. DE SESSION SUPPL.>
- 2: INFORMATION DE COMMANDE PRESENTÉE:
<ADRESSE TÉLEX> <=INDICATIF> <+DEMANDE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION>
- 3: INFORMATION DE REMISE:
<ADRESSE TÉLEX> = <INDICATIF REÇU>
- 4: INSTANT DE LA REMISE: <DATE ET HEURE>
- 5: DUREE DE LA TRANSMISSION TELEX: <DURÉE>
- 8: DERNIÈRE PAGE REMISE: DOCUMENT = <N° DOC> PAGE = <N° PAGE>
- 9: CAUSE D'ÉCHEC: <CAUSE>
- 6: NOTE: <TEXTE>
- 7: MESSAGE ENREGISTRÉ REÇU:
<TEXTE>

Remarque – Voir la remarque de la figure 7/T.390.

FIGURE 8/T.390

Document de commande de notification de non-remise au télex

7.4.4 *Format du document de commande de validation télex*

7.4.4.1 La figure 9/T.390 représente le format du texte de commande à l'intérieur du document de commande de validation télex.

1.4: VALIDATION TÉLEX:
10: RÉFÉRENCE: <RÉFÉRENCE>

FIGURE 9/T.390

Document de commande de validation télex

7.4.5 *Format du document de commande de remise de message télex*

7.4.5.1 La figure 10/T.390 représente le format du texte de commande à l'intérieur du document de commande de remise de message télex.

1.5: REMISE DE MESSAGE TÉLEX:
10: RÉFÉRENCE: <RÉFÉRENCE>
11: INSTANT DE RECEPTION: <DATE ET HEURE>
12: INDICATIF TÉLEX REÇU: <INDICATIF REÇU>
6: NOTE: <TEXTE>

FIGURE 10/T.390

Document de commande de remise de message télex

7.5 *Description des valeurs des paramètres dans les documents de commande pour l'interfonctionnement téléx-télex*

7.5.1 <ADRESSE TÉLEX>

Séquence de caractères graphiques ou numériques. A titre facultatif, pour les besoins nationaux, un jeu limité de caractères graphiques peut être inséré à l'intérieur de ce champ pour les signes de ponctuation.

7.5.2 <= INDICATIF>

Caractère graphique signe égal suivi d'une séquence de caractères graphiques alphanumériques comprenant tout le code d'indicatif prévu ou une partie de ce code. Les caractères retour de chariot et changement de ligne ne doivent pas apparaître dans ce paramètre.

7.5.3 <+ DEMANDE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION>

Caractère graphique signe plus suivi de la chaîne de texte "ACK".

7.5.4 <CF TID>

Séquence de caractères graphiques définie dans la figure 2/F.200.

7.5.5 <TTX TID>

Séquence de caractères graphiques définie dans la figure 2/F.200.

7.5.6 <DATE ET HEURE>

Séquence de caractères graphiques définie dans la figure 1/F.200.

7.5.7 <CD N°>

Numéro de référence de document, tel que spécifié dans la Recommandation T.62.

7.5.8 <N° DE REF. DE SESSION SUPPL.>

Numéro de référence de session supplémentaire, tel que spécifié dans la Recommandation T.62.

7.5.9 <INDICATIF REÇU>

Séquence de caractères graphiques représentant un code d'indicatif télex duquel ont été supprimés les caractères CR LF, s'ils existent.

7.5.10 <DURÉE>

Séquence de caractères graphiques de la forme “HH : MM : SS” représentant les valeurs numériques en heures, minutes et secondes.

7.5.11 <TEXTE>

Toute chaîne de texte codée comme dans la Recommandation T.61.

7.5.12 <DOC N°>

Numéro de référence de document, tel que spécifié dans la Recommandation T.62, avec une longueur ne dépassant pas cinq chiffres.

7.5.13 <PAGE N°>

Numéro de référence de page, tel que spécifié dans la Recommandation T.62, avec une longueur ne dépassant pas cinq chiffres.

7.5.14 <CAUSE>

Il s'agit d'une chaîne de texte avec les valeurs possibles suivantes (la liste n'est pas exhaustive):

- signal de service de réseau, tel qu'il est reçu du réseau télex (voir la Recommandation U.12), et/ou une chaîne de texte correspondante dans la langue appropriée;
- erreur dans le document de commande soumis;
- adresse télex non valable;
- non-remise – interruption de la transmission;
- texte présenté non préparé pour télex;
- indicatif télex non autorisé;
- erreur de procédure pendant l'appel de soumission.

7.5.15 < RÉFÉRENCE >

Chaîne de texte alphanumérique.